



# DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »  
Albert CAMUS

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Clermont-Ferrand 04 73 98 31 28

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

L'usage de l'article 49.3 est-il légitime ?

L'utilisation de l'article 49.3 est-il, comme on l'entend souvent, inconstitutionnel, son usage, la marque d'une pratique dictatoriale du pouvoir ?

D'un point de vue strictement juridique institutionnel, nous sommes obligé de répondre non à cette interrogation. Ce texte fait partie intégrante de la Constitution de la Vème République. Sauf à considérer que le régime défini par ce texte est autoritaire, ou pire, l'usage du 49.3 est légal

En revanche, ce qui pose problème, c'est son usage quasi systématique, et, dans le cas de la – non – discussion sur le projet de réforme des retraites, son utilisation en association avec d'autres articles dont l'objectif inavoué est de contourner le travail parlementaire, en particulier de l'Assemblée Nationale dont le gouvernement macron-borne savait pertinemment qu'elle ne voterait pas son texte.

Car l'irruption du 49.3 intervient en fin d'une séquence pendant laquelle borne-dussopt ont tout fait pour entraver les travaux du Parlement.

Souvenez vous :

Il y a tout d'abord le fait que ce texte a été présenté dans le cadre de l'article 47.1 de la Constitution. On va voter, en procédure accélérée, un texte structurant, qui engage l'avenir de tous les Français dans le cadre d'un projet de Loi de finance rectificative de la Sécurité Sociale.

Puis il y eu l'utilisation du vote bloqué prévu à l'article 44, dans le but de rendre impossible les débats, et, surtout, de retirer tous les amendements de l'opposition.

Enfin, l'utilisation du 49.3

Il en résulte que , si l'utilisation de chacun de ses articles, indépendamment, est juridiquement légitime, la pratique constitutionnelle de ce gouvernement pour bloquer le débat et passer en force l'est beaucoup moins.

Car le problème est bien dans la légitimité de l'action de ce gouvernement.

Rappelons nous des conditions des dernières élections présidentielles. Il s'est agit, à ce moment, de faire barrage à un candidat, plus que d'une adhésion à un programme – qui prévoyait, en effet, le recul de l'âge de la retraite.

Le vainqueur d'alors semblait l'avoir compris, qui déclarait, le soir de son élection : *«Je sais que nombre de compatriotes ont voté pour moi non pour soutenir les idées que je porte mais pour faire barrage à celles de l'extrême droite »* .... *« Ce vote m'oblige »*...

Macron est-il légitime à imposer une réforme rejetée par 70 % de la population, 90 % des actifs ?

Danielle Sallenave (dans l'hebdomadaire Marianne) explique :« Il y a là un double scandale démocratique : l'entêtement de l'exécutif face à la volonté générale et une procédure, certes légale, mais qui vient heurter l'exigence de légitimité émanant de toutes les couches de la population ». Et Stéphane Rozès (toujours dans Marianne) précise : « Cette crise de la représentation oppose le président Macron, le sommet de l'État, la légalité, d'une part, à l'opinion publique, aux partenaires sociaux, au **consentement de la Nation – condition de la légitimité politique** -, d'autre part. »

« La crise de la représentation politique vient de ce que le sommet de l'État relaie les gouvernances néo-libérales en contradiction avec l'imaginaire du pays ».

On l'a dit et répété, cette réforme est injuste et surtout inutile. Il s'agit seulement pour le gouvernement de répondre aux oukases de l'europe qui exige de faire des coupes aveugles dans les dépenses sociales des Etats pour des raisons purement idéologiques ; il s'agit seulement, pour le gouvernement, de sacrifier le peuple par soumission à la commission européenne, à l'Allemagne, aux marchés !

Il n'y a donc qu'une seule voie pour le Conseil Constitutionnel, celle de l'invalidation de ce texte imposé par la force !

La légitimité est dans notre camp. Il faut continuer à protester, manifester, faire pression jusqu'au retrait définitif de ce projet de loi !